

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-6-2-1

Séance du vendredi 17 avril 2009

Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Création de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprise (LaMIE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au Budget Primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 185 940 € à la CAMSA pour la réalisation de la 1^{ère} phase de LaMIE,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, nature 20414, fonction 23, opération 2009/F225/226 du budget départemental,
- ❖ Approuve la convention jointe au rapport et précisant les modalités de versement de la subvention départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté